

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES YVELINES

Convocation des élus par le Président le : 23/12/19
Transmission aux élus du rapport et du projet de délibération le : 30/01/20
Affichage le : 11/02/20
Transmission préfecture le : 11/02/20
AR Préfecture :
N° : 078-227806460-20200207-lmc1112240-DE-1-1
Du : 11/02/20
Délibération exécutoire le : 11/02/20

COMMISSION PERMANENTE

Séance du vendredi 7 février 2020

**POLITIQUE B01 SITES TERRITORIALISÉS : MDY, CGL, CHL, PMI
ACQUISITION DES LOCAUX SITUÉS 4-10 RUE
MARCEAU ET 10-12 RUE FARGES À SAINT-CYR L'ECOLE**

LA COMMISSION PERMANENTE,

Sur le rapport de MME ELISABETH GUYARD ,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.1311-9 et suivants, et L.3213-1 et suivants,

Vu le Code Général des Propriétés des Personnes Publiques et notamment ses articles L.1111-1 et L.1211-1 et suivants,

Vu la délibération du Conseil Départemental en date du 20 octobre 2017 portant délégation d'attributions à la Commission permanente,

Vu le courrier de la société Beryl Investissement du 12 septembre 2019, proposant au Département la vente en l'état futur d'achèvement de locaux d'une superficie de 567 m² situé 4-10 rue Marceau et 10-12 rue Yves Farges à Saint-Cyr-l'Ecole,

Vu le courrier du Département en date du 2 décembre 2019 confirmant son intention d'acquérir en l'état futur d'achèvement les locaux d'une superficie de 567 m² ainsi que 10 places de stationnement en sous-sol au prix de 2 772 000 € conformément à l'estimation de la Direction de l'Immobilier de l'Etat réalisée le 15 octobre 2019,

Vu l'estimation de la Direction de l'Immobilier de l'Etat du 15 octobre 2019 estimant la valeur vénale des locaux d'une superficie de 567 m² et de 10 places de stationnement au prix de 2 772 000 €,

Considérant les besoins de l'action sociale afin d'y installer un centre de Protection Maternelle Infantile,

Vu le rapport de Monsieur le Président du Conseil Départemental,

APRES EN AVOIR DELIBERE

Décide l'acquisition en l'état futur d'achèvement à la société Beryl Investissement de locaux d'une superficie de 567 m² ainsi que 10 places de stationnement en sous-sol au 4-10 rue Marceau et 10-12 rue Yves Farges à Saint-Cyr-l'Ecole

Fixe le prix d'acquisition à DEUX MILLION SEPT CENT SOIXANTE DOUZE MILLE EUROS (2 772 000 €).

Fixe l'échéancier prévisionnel des paiements de la manière suivante :

Stade d'avancement	% du prix de vente	Montant TTC de l'échéance	Echéance prévisionnelle
Acte authentique	30%	831 600 €	Juillet 2020
Achèvement des fondations	5%	138 600 €	Novembre 2020
Plancher du RDC	15%	415 800 €	Février 2021
Plancher du 1 ^{er} étage	15%	415 800 €	Avril 2021
Hors d'Eau	5%	138 600 €	Septembre 2021
Hors d'Air	10%	277 200 €	Octobre 2021
Début du doublage / cloisonnement	10%	277 200 €	Novembre 2021
Achèvement des travaux	5%	138 600 €	Juillet 2022

Livraison	5%	138 600 €	Septembre 2022
-----------	----	-----------	----------------

Précise que le Département prendra à sa charge les frais notariés estimés à DEUX CENT MILLE EUROS (200 000 €), soit une acquisition totale à DEUX MILLION NEUF CENT SOIXANTE DOUXE MILLE EUROS (2 972 000 €).

Autorise Monsieur le Président du Conseil Départemental à signer un contrat de réservation et l'acte notarié d'acquisition, ainsi que tous documents relatifs à cette opération.

Dit que les dépenses correspondantes seront imputées au chapitre 23, article 231313, sous réserve du vote du Budget supplémentaire 2020.

La présente décision ne pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Versailles au-delà d'un délai de deux mois à compter de sa publication.

COMMISSION PERMANENTE

Séance du vendredi 7 février 2020

ACQUISITION DES LOCAUX SITUÉS 4-10 RUE MARCEAU ET 10-12 RUE FARGES À SAINT-CYR L'ECOLE

Délibération ADOPTEE A L'UNANIMITE.

Président de la séance : Pierre Bédier.

Secrétaire :

Votent POUR (31) : Catherine Arenou, Pierre Bédier, Sonia Brau, Hélène Brioix-Feuchet, Nicole Bristol, Laurent Brosse, Claire Chagnaud-Forain, Bertrand Coquard, Monsieur Nicolas Dainville, Olivier De la Faire, Madame Clarisse Demont, Cécile Dumoulin, Ghislain Fournier, Janick Géhin, Marcelle Gorguès, Marie-Célie Guillaume, Elisabeth Guyard, Josette Jean, Joséphine Kollmannsberger, Michel Laugier, Olivier Lebrun, Guy Muller, Karl Olive, Jean-François Raynal, Laurent Richard, Alexandra Rosetti, Yann Scotte, Elodie Sornay, Laurence Trochu, Pauline Winocour-Lefevre, Cécile Zammit-Popescu.

Absents excusés (11) : Jean-Noël Amadei, Marie-Hélène Aubert, Philippe Benassaya, Philippe Brillault, Anne Capiiaux, Xavier Caris, Sylvie D'Esteve, Pierre Fond, Alexandre Joly, Didier Jouy, Yves Vandewalle.